

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 84**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO / MME SYLVIE CARREGA**

---

**OBJET**

Aide départementale à la construction de 25 logements à Châteauneuf-les-Martigues  
par Famille et Provence

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
1 37 58**

## RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 6 000 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

## PRESENTATION DES DEMANDES

La société Famille et Provence domiciliée « Le Décisium B1 » 1 rue Mahatma Gandhi CS 60400 13097 Aix en Provence cedex 2 projette la construction de 25 logements dont 15 PLUS et 10 PLAI.

La participation départementale demandée s'élève à 180 000 € sur un coût d'investissement prévisionnel TTC de 3 587 277 €.

Vous trouverez le détail des caractéristiques techniques et financières de cette opération en annexe I et II.

L'octroi de cette aide sera associé à la réservation en faveur du Département de 6 logements sur l'opération.

Cette opération a été agréée par Marseille Provence Métropole le 9 décembre 2014.

## CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
18008	1012764	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	204-72-20423	18008J	180 000 €
TOTAL A ENGAGER .....					180 000 €

## PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à Famille et Provence d'une subvention de 180 000 €, destinée à accompagner la réalisation de 25 logements à Châteauneuf-les-Martigues ;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation en faveur du Département de 6 logements sur l'opération ;

- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N°d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
18008	1012764	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	180 000 €
TOTAL A AFFECTER .....			180 000 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe III.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-18008J rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

....

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL